

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit	
OBLIG IMPACT 2029 - Action : I - FR001400P3W4 - Compartiment de la SICAV PERGAM FUNDS	
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par PERGAM	
Nom de l'initiateur :	PERGAM
Site internet :	www.pergam.net
Contact :	Appelez le +33 (1) 53 57 72 00 pour de plus amples informations sur le produit.
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de PERGAM en ce qui concerne ce Document d'Informations clés.
	PERGAM est agréée en France sous le numéro GP01032 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Date de production :	31/03/2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type : OBLIG IMPACT 2029 est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. Elle peut décider de sa dissolution ou fusion à son initiative.

Objectifs : Le Fonds cherche à profiter de rendements actuariels sur les obligations d'émetteurs privés ou souveraines de catégorie Investment Grade (de notation supérieure ou égale BBB- selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation) et de catégorie spéculative selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), avec une approche contraignante visant à sélectionner uniquement les valeurs / émetteurs ayant des impacts environnementaux et/ou sociaux en matière de durabilité, conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR. L'objectif de gestion est fondé sur des conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment-là. En cas de souscriptions ultérieures, la performance dépendra des conditions de marché prévalant lors de ces souscriptions. Ces conditions ne peuvent être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente.

Ce compartiment met en œuvre une stratégie de portage de type « Buy & Watch ». L'actif est investi à hauteur de 90% minimum en OPC et obligations à taux fixe ou taux variable ayant une maturité effective au plus tard 31 décembre 2029 exclusivement libellées en euro, sans indicateur de référence. La maturité effective des titres est évaluée en fonction de la maturité finale et des dates d'exercice de l'option de remboursement anticipé par l'émetteur. Le portefeuille de portage sera constitué au plus tard le 31 décembre 2024. Durant la période de constitution du portefeuille, jusqu'au 31 décembre 2024, le gérant se réserve la possibilité de rester investi en instruments du marché monétaire de tout type, libellés en euros, jusqu'à 90% de l'actif net du Compartiment afin de gérer et d'optimiser la trésorerie. Une fois le portefeuille de portage constitué, le gérant peut être amené à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire. Ces opérations, de nature occasionnelle, peuvent intervenir dans le cas d'une éventuelle opportunité de vente avant terme si la performance d'une obligation est très supérieure à la trajectoire initialement escomptée ou pour respecter le processus ESG. À l'inverse, une forte détérioration du profil de risque d'un émetteur ou le passage de l'émetteur dans la liste d'exclusions liée aux critères extra financiers peut inciter l'équipe de gestion à céder un instrument avant son échéance. Pour les souscriptions effectuées après la constitution du portefeuille de portage, le gérant investit dans des titres de caractéristiques semblables à ceux présents dans le portefeuille, de sorte que la stratégie du Compartiment reste inchangée. Les souscripteurs qui investissent dans le Compartiment en cours de vie capteront le rendement résiduel du Compartiment à leur date de souscription. Le portefeuille détiendra majoritairement des titres dont l'échéance effective est égale ou inférieure au 31 décembre 2029, la durée de placement recommandée étant supérieure à 5 ans à la date de création du Compartiment.

L'actif est géré dans la perspective d'une détention jusqu'à l'échéance, sans fournir une garantie en capital. A compter du 30 juin 2029 et jusqu'au 31 décembre 2029, pendant la phase de remboursement des instruments en portefeuille, le recours aux instruments monétaires sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

0% à 100% en instruments de taux du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations dont : Une fourchette d'exposition aux titres monétaire de 0 à 50%. La cible d'exposition aux obligations sera de 80% à 100% jusqu'au 30/06/2029 puis tendra vers 0% durant la phase de remboursement des instruments en portefeuille.

0% à 40% en instruments de taux et/ou crédit de catégorie spéculative ;

0% à 20% sur des émetteurs des marchés émergents ;

0% à 10% en obligations convertibles ;

0% en exposition à des devises autres que l'euro.

La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre 0 et +5,5.

La valorisation des investissements s'effectue au prix de milieu de fourchette (Mid) pendant l'intégralité de la durée de vie du Compartiment.

Concernant l'analyse extra financière :

La stratégie d'investissement est caractérisée par une démarche ESG significativement engagée comprenant la détermination de l'univers investissable, et intégrant le processus d'analyse ESG propriétaire du conseil du Compartiment, PHILIPPE HOTTINGUER GESTION. Elle comprend :

- L'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable : avec la réduction de 20% de l'univers d'investissement selon l'approche Best in Universe.

- L'approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable - la note du Compartiment doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées, exclues selon approche Best in Universe.

L'univers d'investissement de départ du Compartiment est constitué d'obligations alignées aux standards de l'ICMA, ce qui représente environ 2700 obligations. Ces obligations sont par la suite filtrées afin de garder dans l'univers d'investissement uniquement celles libellées en euro, dont le montant en circulation est supérieur à 100 millions et avec une sensibilité inférieure à 5,5, ce qui représente environ 900 obligations. A ce stade, l'équipe de gestion applique la politique d'exclusion et l'analyse ESG. L'équipe de gestion procède à la notation initiale ESG de l'univers restant des émetteurs, afin de définir l'univers investissable. La notation des émetteurs est effectuée à l'aide d'un outil propriétaire interne. La notation initiale est donc appliquée à 100% de cet univers investissable.

Le Compartiment exclut 20% des entreprises les moins bien notées par rapport à la moyenne générale pondérée en fonction de la capitalisation des entreprises de l'univers selon une approche « Best in Universe ». Cette approche consiste à retenir les émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activité, en privilégiant les secteurs considérés plus vertueux. A l'issue de ce filtrage, l'univers investissable est composé d'environ 500 valeurs. A partir de cet univers investissable, l'équipe de gestion applique un processus d'investissement discrétionnaire visant à offrir une performance ajustée du risque, et par conséquent une maîtrise de la volatilité et des « drawdowns » (pertes maximales) tout en intégrant des critères extra financiers visant à réaliser l'objectif d'impacts environnementaux et sociaux du Compartiment.

Le Compartiment est construit et géré conformément aux objectifs suivants :

- D'assurer que toute valeur en portefeuille est investissable selon l'approche de sélectivité Best-in- Universe excluant 20% d'émetteurs les moins bien notés de tous secteurs confondus ;

- D'assurer que la sélection de valeurs en portefeuille atteigne une meilleure notation de la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées

- D'assurer un taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille supérieur à 90% de l'actif net. En effet, sont analysés 100% des instruments financiers composant le portefeuille, à l'exclusion de la trésorerie, qui peut représenter jusqu'à 10% de l'actif net, et des dérivés de couverture.

- D'assurer un taux d'investissement durable supérieur à 90% de l'actif net. En effet, le Compartiment s'engage à investir uniquement dans des obligations et/ou fonds répondant aux critères d'investissement durable conformément aux conditions énoncées par le présent document, c'est-à-dire que 100 % des émissions ou fonds détenus seront des investissements durables, à l'exclusion de la trésorerie et dérivés de couverture.

Le taux de durabilité d'investissement est calculé selon :

- L'alignement des obligations aux standards de l'International Capital Market Association (ICMA), notamment selon Green Bond Principles (GBP), Social Bond Principles (SBP), Sustainability Bond Guidelines (SBG), Sustainability Linked Bond Principles (SLBP). Le Compartiment prend en compte les obligations répertoriées comme durables par l'ICMA, et celles affirmées durables selon notre analyse interne des Principes.

- L'alignement des OPCVM sélectionnés à nos exigences de durabilité.

Limites méthodologiques : L'analyse ESG adoptée par le Compartiment repose majoritairement sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les entreprises elles-mêmes. L'analyse ESG du Compartiment dépend donc de l'hétérogénéité de la qualité de ces informations et de la quantité des données disponibles.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans), ayant une connaissance théorique de marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée. Ce Produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

Assurance : Non-applicable.

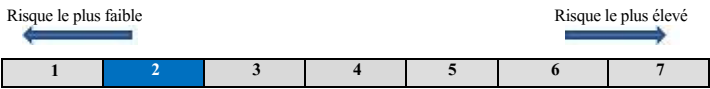
Dépositaire : ODDO BHF SCA.

Informations complémentaires : Les statuts et les rapports annuels et semestriels de la SICAV sont disponibles en français sur le site internet de la Société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse middle@pergam.net. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la Société de gestion www.pergam.net.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvrable avant 12h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (selon calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.) et des jours fériés en France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le Produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé la SICAV dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre Produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Les risques suivants supportés par la SICAV non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de la SICAV :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » présentent un risque accru de faillite, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur un marché, risque de marché ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 194,66 €	7 928,66 €	Le scénario de tensions décrit la performance possible en cas d'évolution extrêmement défavorable (de crise majeure) des marchés
	Rendement annuel moyen	-18,05 %	-4,54 %	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 834,29 €	8 834,29 €	Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2021 et décembre 2022.
	Rendement annuel moyen	-11,66 %	-2,45 %	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 828,93 €	9 502,55 €	Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre mars 2017 et mars 2026.
	Rendement annuel moyen	-1,71 %	-1,02 %	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 528,53 €	10 100,25 €	Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre février 2021 et février 2026.
	Rendement annuel moyen	5,29 %	0,20 %	

Que se passe-t-il si PERGAM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investissement dans une SICAV n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Les actifs de la SICAV sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV chez le dépositaire. Par conséquent, le défaut de la Société de gestion PERGAM n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. La revente des actions, le capital et les revenus de la SICAV ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	311,87 €	754,88 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,14 %	1,54 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,52 % avant déduction des coûts et de -1,02 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit, mais la personne qui vous vend le Produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,7 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les frais maximum prévus dans le prospectus du fonds à la date d'agrément.	70 €
Coûts de transaction	0,44 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	44 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Néant	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés obligataires à échéance 2029. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Produit ou le comportement (i) de la Société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce Produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux destinataires suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le Produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la Société de gestion, par courrier, à l'attention de PERGAM – 28 rue Bayard – 75008 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion www.pergam.net.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le Produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est classé « Article 9 » au sens du Règlement SFDR

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le Document d'Informations Clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.pergam.net/fonds/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 1 an en fonction de la date de création de l'action.

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents, sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.pergam.net/fonds/>

Informations relatives à la finance durable : <https://www.pergam.net/>